

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

Délibération 020-2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le dix-huit septembre
deux mille vingt-cinq
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Julie CARRE, Fabrice COLLETTE, David FARINHA DE SOUSA,
Lydie LEROY, Mickaël VALESCH

Absents excusés : Lucas ARTICO, absent excusé, sans pouvoir de vote donné
Rudy BLANC, absent excusé, sans pouvoir de vote donné
Caroline GROMIER, absente

Secrétaire de séance : Michaël VALESCH

Nombre en Membres : 11
En exercice : 10
Suffrages exprimés : 7
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Subventions aux associations – Complément 2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 31 mars 2025 les membres du conseil municipal ont voté les subventions aux associations pour l'année 2025.

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que le comité d'animation du Villard a fait une demande de subvention complémentaire au titre de l'année 2025 pour un montant de 3 141.00 €.

Il invite les membres à se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE le versement d'une subvention de 3 141.00 € au comité d'animation du Villard ;
DIT que les crédits budgétaires correspondant sont inscrits au budget primitif, au chapitre 65 –
Autres charges de gestion courante ;
AUTORISE monsieur le maire à signer tous documents qui seraient la suite ou la conséquence de cette décision.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 073-217302017-20250925-DEL0202025-DE



« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »
Pour extrait conforme,

Le Maire,

